

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

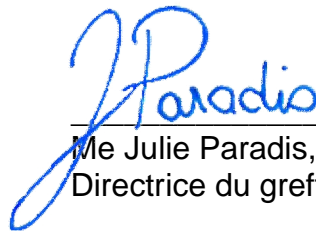
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal de la ville a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 19 novembre 2024 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 743 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau - règlement numéro 743-3

Prenez avis que ces règlements pourront être consultés aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la ville à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/affaires-juridiques-tresorerie/#reglements-municipaux>.

Le règlement numéro 743-3 entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 26 novembre 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques